

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ETHIQUE ET DEONTOLOGIE APPLIQUEES A L'ECO-  
SOLIDARITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE: SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES**

|                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CODE : 994003U35D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# ETHIQUE ET DEONTOLOGIE APPLIQUEES A L'ECO-SOLIDARITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier une démarche éthique appliquée à l'éco-solidarité ;
- ◆ d'ébaucher une réflexion sur l'élaboration d'une déontologie de l'intervenant en éco-solidarité.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### **En français,**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

##### **En mathématique,**

- ◆ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ interpréter et de critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

*Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).*

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*sur la base d'une situation exemplative liée à l'éco-solidarité,*

- ◆ d'analyser la situation :
  - ◆ à partir de repères relatifs à l'éthique et à la déontologie,
  - ◆ en identifiant les difficultés et problèmes éthiques en jeu,
  - ◆ en relevant les responsabilités de l'intervenant.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Ethique et déontologie appliquées

*à partir de situations exemplatives liées à l'éco-solidarité,*

- ◆ de distinguer règles déontologiques et démarche éthique ;
- ◆ d'identifier les représentations et valeurs philosophiques, culturelles et écologiques d'une démarche éco-solidaire ;
- ◆ de s'approprier des repères (théoriques et pratiques) concernant l'éthique et la déontologie dans la mise en œuvre d'actions relevant de l'éco-solidarité ;
- ◆ de développer une réflexion éthique posant la question du sens de l'action éco-solidaire ;
- ◆ d'identifier des difficultés et problèmes éthiques en jeu telles que tensions entre valeurs personnelles, institutionnelles, culturelles et écologiques ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité du conseiller en éco-solidarité vis-à-vis des bénéficiaires, des partenaires relative au mandat donné, au service ou à l'organisation qui l'emploie ;
- ◆ d'initier la construction d'une déontologie de l'intervenant en éco-solidarité.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| <b>7.1. Dénomination des cours</b> | <b>Classement</b> | <b>Code U</b> | <b>Nombre de périodes</b> |
|------------------------------------|-------------------|---------------|---------------------------|
| Ethique et déontologie appliquées  | CT                | B             | 32                        |
| <b>7.2. Part d'autonomie</b>       |                   | P             | <b>8</b>                  |
| <b>Total des périodes</b>          |                   |               | <b>40</b>                 |